



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE

Délibération

Séance publique du 12 février 2016

N° 2016-80

### Convocation du 5 février 2016

Aujourd'hui vendredi 12 février 2016 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

Mme Emmanuelle AJON, M. Dominique ALCALA, M. Alain ANZIANI, M. Erick AOUIZERATE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Patrick BOBET, M. Jean-Jacques BONNIN, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, M. Nicolas BRUGERE, Mme Virginie CALMELS, M. Alain CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, M. Max COLES, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Alain DAVID, M. Jean-Louis DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, M. Michel DUCHENE, M. Christophe DUPRAT, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Marik FETOUEH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Martine JARDINE, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, M. Alain JUPPE, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Pierre LOTHaire, Mme Emilie MACERON-CAZENAVE, M. Jacques MANGON, M. Eric MARTIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, M. Kévin SUBRENAT, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOULET, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Agnès VERSEPUY, Mme Marie-Hélène VILLANOYE, Mme Anne WALRYCK.

#### **EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Gladys THIEBAULT à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF  
M. Jean-Pierre GUYOMARCh à Mme Brigitte COLLET  
M. Patrick PUJOL à M. Alain TURBY  
M. Jean TOUZEAU à M. Alain DAVID  
Mme Béatrice DE FRANÇOIS à M. Gérard DUBOS  
M. Michel HERITIE à Mme Michèle DELAUNAY  
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Michel VERNEJOUL  
Mme Josiane ZAMBON à Mme Andréa KISS  
Mme Isabelle BOUDINEAU à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE  
Mme Anne BREZILLON à M. Nicolas BRUGERE  
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à M. Gérard CHAUSSET  
M. Didier CAZABONNE à M. Alain CAZABONNE  
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Emmanuelle CUNY  
M. Yohan DAVID à Mme Nathalie DELATTRE  
Mme Magali FRONZES à M. Marik FETOUEH  
Mme Dominique IRIART à M. Guillaume GARRIGUES  
Mme Conchita LACUEY à Mme Marie RECALDE  
M. Bernard LE ROUX à Mme Emmanuelle AJON  
Mme Anne-Marie LEMAIRE à Mme Chantal CHABBAT  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Eric MARTIN  
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Arielle PIAZZA  
M. Michel POIGNONEC à M. Jean-Jacques BONNIN  
Mme Christine BOST à M. Serge TOURNERIE

#### **PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA jusqu'à 10h10  
M. Christophe DUPRAT à M. Michel DUCHENE jusqu'à 12h15  
M. Patrick BOBET à Mme Agnès VERSEPUY à partir de 12h00  
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Dominique ALCALA jusqu'à 10h45  
M. Max COLES à Mme Anne WALRYCK jusqu'à 11h40  
M. Kévin SUBRENAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h40  
M. Jean-Pierre TURON à M. Vincent FELTESSE jusqu'à 10h45  
M. Erick AOUIZERATE à Mme Maribel BERNARD à partir de 11h10  
Mme Solène CHAZAL à Mme Marie-Hélène VILLANOYE à partir de 11h15  
M. Nicolas FLORIAN à Mme Florence FORZY-RAFFARD jusqu'à 12h15  
M. Jacques GUICHOUX à M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à partir de 12h25  
Mme Martine JARDINÉ à M. Arnaud DELLU à partir de 10h20  
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA à partir de 11h20  
M. Benoît RAUTUREAU à M. Franck RAYNAL jusqu'à 10h35  
M. Alain SILVESTRE à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h00  
M. Thierry TRIJOULET à Mme Brigitte TERRAZA jusqu'à 12h20

#### **EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Jacques COLOMBIER à partir de 12h10

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 12 février 2016</b>  Direction générale Valorisation du territoire Direction du foncier	<b>Délibération</b>  <b>N° 2016-80</b>
--	--	--

**Le Taillan-Médoc - Immeuble bâti situé 7 chemin de la Houn de Castets, cadastré AY 11, d'une superficie de 4 904 m<sup>2</sup> - Cession à la SA d'Hlm Mésolia Habitat - Décision**

Monsieur Jacques MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole est propriétaire d'un immeuble bâti situé 7 chemin de la Houn de Castets au Taillan-Médoc, cadastré AY 11 d'une superficie de 4 904 m<sup>2</sup>, acquis par acte notarié du 21 novembre 2013 après exercice du droit de préemption urbain, en vue de la réalisation d'une opération de logements sociaux envisagée à l'initiative de la commune.

Au terme de l'élaboration de ce projet en accord avec celle-ci, la SA d'HLM Mésolia Habitat s'est portée acquéreur de ce bien en vue de la construction de 31 logements locatifs sociaux d'une surface de plancher d'environ 2 065 m<sup>2</sup> dont 10 financés en Prêt locatif aidé d'intégration (PLAI) et 21 en Prêt locatif à usage social (PLUS), comprenant 12 maisons individuelles et 19 logements collectifs.

Le prix de cession proposé, calculé sur la base du coût de revient de ce bien, s'établit à 650 000 euros majoré de la commission d'agence de 20 600 euros et des frais d'acte s'élevant à 8 367,79 euros acquittés par notre établissement public, soit un prix de cession de 678 967,79 euros arrondi à 678 968 euros.

S'agissant de la vente d'un bien immobilier de plus de cinq ans, celle-ci sera placée hors du champ d'application de la TVA.

France Domaine, régulièrement consulté, a validé ces conditions de cession par communiqué n° 2015-519V2355 du 25 septembre 2015.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-37,**

**VU** les dispositions du Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1 et suivants,  
**VU** l'avis de France Domaine n° 2015-519V2355 du 25 septembre 2015,

**ENTENDU** le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** la réalisation en accord avec la commune, d'une opération de construction de 31 logements locatifs sociaux par la SA d'HLM Mésolia Habitat nécessite la cession à celle-ci d'un immeuble bâti métropolitain situé 7 chemin de la Houn de Castets au Taillan-Médoc dans le cadre de la politique de l'habitat de Bordeaux Métropole en faveur du logement locatif social.

**DECIDE**

**Article 1:** la vente en l'état à la SA d'HLM Mésolia Habitat domiciliée 16-20 rue Henri Expert, 33082 Bordeaux cedex de l'immeuble bâti situé 7 chemin de la Houn de Castets au Taillan-Médoc, cadastré AY 11, d'une superficie de 4 904 m<sup>2</sup>, est décidée moyennant le prix de 678 968 euros.

**Article 2 :** Monsieur le Président est autorisé à signer l'acte authentique à intervenir et tous autres documents afférents à cette transaction.

**Article 3 :** la recette correspondante sera imputée au budget de l'exercice concerné au chapitre 77, compte 775, fonction 515.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 février 2016

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>24 FÉVRIER 2016</b>	Pour expédition conforme, le Vice-président,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>24 FÉVRIER 2016</b>	Monsieur Jacques MANGON